

## **FO dit NON à une politique de régression sociale !**

**A l'heure où le gouvernement est en train de remettre en cause le droit du travail acquis par un siècle de luttes sociales, il est bon de se rappeler :**

- **Avant 1936**, seuls les professions libérales, les rentiers, les commerçants prenaient des congés (non payés). Parmi les salariés de certaines entreprises de service public (électricité, gaz, transport...), les fonctionnaires de l'État, quelques métiers très qualifiés bénéficient de congés payés par l'employeur. La plupart des ouvriers, payés à l'heure tous les quinze jours, ne se reposent que le dimanche. Lorsqu'ils ne travaillent pas, ils ne sont pas rémunérés.
- **En juin 1936**, adoption des « accords Matignon », prévoyant une augmentation générale des salaires, l'établissement de contrats collectifs de travail, l'institution de délégués du personnel dans les établissements employant plus de 10 salariés. Ces accords seront complétés par deux autres lois votées par le Parlement : La loi sur les congés payés et celle limitant la durée du travail à 40 heures par semaine.
- **En 1956**, les ouvriers de chez Renault obtiennent la troisième semaine de congés payés qui sera généralisée à l'ensemble des travailleurs par la loi de mars 1956.
- **En 1969**, le gouvernement validera la généralisation de la quatrième semaine de congés payés.
- **En 1982**, le gouvernement Mauroy instaure la cinquième semaine de congés payés et les 39 heures hebdomadaires de travail.
- **En 1999**, la loi « Aubry 2 » a été votée, (Appliquée à partir de l'année 2000) pour ramener la durée légale à 35 heures hebdomadaires.

### **Mais aujourd'hui en 2016 la régression sociale est en marche :**

Le contraste est saisissant avec un retournement historique, qui est en train de s'opérer sous l'impulsion du gouvernement « socialiste » de François Hollande avec la complicité du MEDEF, CFDT, CFTC, UNSA... On assiste en effet à la volonté d'inverser la hiérarchie des valeurs et des normes, qui voulait que la loi impose une protection à tous les salariés, les accords signés dans les entreprises ne pouvant qu'améliorer la loi.

**Avec le projet actuel du gouvernement, les accords d'entreprise seront là pour déroger à la loi** en dégradant la situation des salariés (Temps de travail, congés, heures sup, astreinte, facilité de licenciement, visite médicale...).

Nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique, sont la transposition de dispositions du Code du travail.

**La loi Travail d'El Khomri/Valls/Macron (Avec la collaboration du MEDEF/CFDT...) c'est aussi la porte ouverte à la casse des statuts de la Fonction Publique, qui est déjà bien égratignée avec les Réformes tous azimuts**, Réforme territoriale, Réforme de l'Etat, Réforme de la santé (Groupements Hospitaliers de Territoire), Réforme de l'Education, Réforme des rythmes scolaires, Réforme des Retraites (Allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ).

Des massives suppressions de postes dans les 3 versants de la Fonction Publique.

**Loi NOTRe, Fusions, mutualisations...** le but recherché est avant tout de réaliser des économies de fonctionnement sans aucune considération des suppressions de services entiers et des suppressions de postes. L'instabilité des missions et des fonctions des agents, l'insécurité des parcours professionnels, le risque de la remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis. La remise en cause des statuts de la Fonction Publique.

**Le PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations)** concerne les trois versants de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière).

**Les syndicats signataires** (CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CFE-CGC, FA-FP)

**Les syndicats non signataires** (CGT, FO et Solidaires)

**Rémunération au minima, l'allongement** des durées de carrière passe de 25 ans à 30/35 ans, **suppression** de l'avancement d'échelon « au minimum » donc allongement de la durée pour l'avancement de grade et qui entraînera aussi un point d'indice plus faible pour la pension à retraite.

**Toutes ces réformes instaurent la précarité du travail et la casse du service public.**

**Devant cette politique digne d'un autre temps, devant cette régression sociale,  
devant cette pénurie de démocratie, devant l'emprise d'une dictature appelée 49.3,  
devant la surdité du gouvernement lors des précédentes manifestations !  
Public/Privé nous devons hausser le ton pour nous faire entendre !**

**Grève interprofessionnelle le 14 juin 2016**

**Journée de manifestation nationale à Paris**

(Avec : CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL et FIDL)

(Force Ouvrière implantée aux 4 coins de la France sera présente à Paris ce 14 juin 2016)

**Le Groupement Départemental des Services Publics Force Ouvrière de l'Essonne, appelle  
tous les agents territoriaux (Titulaires et contractuels) de l'Essonne**

**à venir manifester à Paris le 14 juin 2016**

**(Rassemblement à 13h00 place d'Italie sous le ballon de l'UD FO 91)**

➤ Cette journée de grève portera notamment sur les revendications suivantes :

- ✓ Retrait de la Loi-Travail
- ✓ Augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice
- ✓ Attribution de 50 points d'indice uniformes pour tous
- ✓ Rétablissement de la durée minimum pour la prise d'échelon
- ✓ Arrêt des suppressions de postes
- ✓ Création des emplois statutaires nécessaires aux collectivités et établissements de la fonction publique hospitalière pour l'accomplissement de leurs missions de service public
- ✓ Abandon des contre-réformes territoriales et hospitalières
- ✓ Arrêt des baisses budgétaires initiées par la politique d'austérité, le Pacte de responsabilité et la baisse des finances publiques

**Le 14 juin 2016 doit être un mouvement social sans précédent !**

**Défendre nos droits, nos acquis et aussi l'avenir des jeunes !**

**FO combat sans ambiguïté toutes les réformes qui portent préjudices aux salariés,  
aux retraités, aux chômeurs, à l'avenir des jeunes... du Privé comme du Public !**

**Le rôle de FO (Syndicat libre et indépendant) n'est en aucun cas, d'accompagner des réformes réduisant les droits et les acquis des salariés, d'être le porte-parole, le complice, le collaborateur d'un quelconque gouvernement et de négocier la longueur de la chaîne et le poids du boulet !**

**FO est le seul syndicat Français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions et de façon générale de toute influence extérieure au syndicat.**

*Ne pas jeter sur la voie publique*